



SOPRAGGLO
NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 1ere Gachée : 07:46 (1) 003302139 Quantité : 6.00 m3		Date : 17/09/2026 BPE2609162635 Réf. commande(2) :		Zone : ZONE 00 Véhicule : WW852PN MAILLARD Chauffeur : FABIEN FABIEN BERTH Transport :	
Client : COMPTANT COMPTANT		Chantier : SAILLY FLI SAILLY FLIBEAUCOURT MR DEMONCHAUX RUE DE L EGLISE SAILLY FLIBEAUCOURT			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier	
RETOUR centrale		ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 11.00 m3 Quantite Restante : 5.00 m3 Livree Reelle : 6.00	
08:00					
Code Formule 823		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification XF1, XC3, XC4, XD1 (	
Classe d'exposition(3) 0.40 %		Classe chlorure S3 (100 à 150 mm)		Consistance(7) Dmax 12.5	
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 348		Dosage(C+Ka)(5) C 25/30	
Résistance caractéristique(4)		Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D12 S3 II 42		Carac. complementaire : TEMPERATURE : 17°C	
Propriétés spécifiées :					
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
		MasterPolyheed 911 0.7 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non